

De la prostitution des mineurs en France

Laurence Trellet-Florès

La question de la prostitution des mineurs, en France, est extrêmement délicate à traiter.

De nombreux experts avaient déjà soulevé l'impossibilité à évaluer, même partiellement, la prostitution des mineurs, celle-ci ne faisant pas spécifiquement l'objet de statistiques [9].

Comme l'exprime Maryse Vaillant, responsable Île-de-France de la protection judiciaire de la jeunesse (P.J.J.) et chargée de mission par le ministère de la Justice, « la question de la prostitution des mineurs est une réalité difficile à cerner, il n'y a aucune statistique officielle [...]. La prostitution n'est ni un délit, ni un motif courant de saisine en assistance éducative [...] » [9].

Les spécialistes concernés sont nombreux à formuler le même constat d'impossibilité à disposer de chiffres fiables sur la réalité de la prostitution des jeunes : Anne Cazals, pour le ministère de la Justice, en 1985 [1], le ministère de l'Intérieur via les statistiques de police et de gendarmerie [6], le Premier substitut et responsable du parquet des mineurs de Paris, en 1986 [4], ainsi que quelques professionnels [3] et chercheurs [5], qui préfèrent réaffirmer l'impossibilité même à chiffrer la prostitution.

Nous reviendrons sur les empêchements à repérer, et, qui plus est, comptabiliser la prostitution des mineurs.

Dans un premier temps, le constat majeur de notre recherche sur ce sujet est le suivant :

S'il est aujourd'hui impossible d'évaluer la prostitution des mineurs, il est cependant certain qu'un grand nombre de personnes commencent à se prostituer alors qu'elles sont mineures.

Sur les 25 femmes de la thèse clinique et psychopathologique de Viviane Dubol réalisée en 1996 [2], 10 ont commencé à se prostituer avant leur majorité. La moyenne d'âge pour ces mineurs est de 17 ans.

Dans notre recherche, qui porte sur un échantillon de 42 personnes, 15 personnes, c'est-à-dire plus d'un tiers de l'échantillon, se sont prostituées avant 18 ans ; 5 avant 15 ans, souvent des filles de 13 ans.

L'âge moyen est de 15 ans, en retirant pour le calcul de la moyenne le cas extrême de 9 ans.

Si l'on considère, comme le fait l'Aide sociale à l'enfance (ASE) qui étend sa protection jusqu'à 21 ans, l'ensemble des personnes qui se sont prostituées avant 21 ans, nous pouvons compter 20 personnes, soit près de la moitié de l'échantillon.

Sur 20 femmes incarcérées dans une maison d'arrêt de la région parisienne, 10 ont connu la prostitution avant leur majorité, bien souvent avant ou aux alentours de 15 ans.

Au final, cela représente un total minimum de 43 % des personnes de l'enquête qui ont commencé à se prostituer avant 18 ans [15/42 + 10/20 (chiffre au minimum car nous n'avons pas systématiquement l'indication de l'âge d'entrée)].

Nous pouvons également noter une vingtaine de confidences tout à fait informelles d'enseignants de collèges et lycées répartis en région parisienne nous faisant part de quelques situations de prostitution dans leurs établissements, plus précisément dans leurs classes, sans qu'il y ait de repérage ou d'intervention particulière à cet effet.

Il semble peu probable que les cas cités représentent l'ensemble des mineurs comptabilisés dans la trentaine de cas officiels relevée par les statistiques du ministère de la Justice.

Par ailleurs, la moitié des personnes interrogées (21 sur 42) déclare connaître des mineurs qui se prostituent ou proposent des services sexuels au moment du questionnaire.

Ainsi, l'ensemble des constats en amont et des résultats convergent vers l'idée qu'il y aurait probablement plus de jeunes prostituées que les chiffres officiels ne le laissent supposer, et de façon sûre, un grand nombre de personnes prostituées adultes qui auraient commencé avant 18 ans.

Plusieurs raisons objectives, issues de ce travail de recherche, expliquent l'absence de chiffres représentatifs de la réalité de la prostitution des mineurs (ou prostitution des jeunes, terme que nous lui préférons au regard de ce que la formulation « prostitution de mineurs » peut

LAURENCE TRELLET-FLORES
Doctorante en Sciences
de l'éducation à l'université
Paris-X-Nanterre (thèse : « La
Prévention de la Prostitution :
Fondement, Précautions, Pistes
Un essai de conceptualisation »
Université Paris-X,
200, avenue de la République,
92001 Nanterre Cedex.